



Plan Local d'Urbanisme
> Révision

Pièce 5.1b

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Document arrêté le 30/10/2023

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- Périmètre de protection du monument historique (ruines du château de Montlaur, commune de Montaud)
- AS1 : Servitude de protection des eaux potables et minérales
- ▨ Périmètre de protection éloigné
- ▨ Périmètre de protection rapproché
- I4 : Servitude relative au passage de canalisations électriques
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles
- ▨ Plan de prévention des risques inondation
- T4 : Servitude aéronautique de balisage
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement

